

# DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 30 MARS 2018

Afférents au Comité Syndical	193
En exercice	193
Qui ont pris part à la délibération	109

L'an deux mille dix-huit

et le 30 mars

A 14h30 heures, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Monsieur BERNARD BESTEL**

Date de la convocation
13 mars 2018

Nombre de Membres présents : 109

Date d'affichage
30 mars 2018

Monsieur Raoul MAS, délégué de MARCQ est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

## AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET SPANC

## AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 DU BUDGET SPANC

### VOTE :

POUR : 109  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M49,

Après avoir approuvé ce jour le compte administratif du budget eau potable pour l'exercice 2017,

Le Comité syndical décide d'affecter les résultats tels qu'indiqués dans le tableau joint à la présente délibération, soit affectation à l'excédent reporté au compte 002, pour 380 101,91 €.

**DELIBERATION  
N° 2018-05**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président,

**Bernard BESTEL**

après dépôt en Sous  
Préfecture

Le : 5 avril 2018

et publication ou  
notification

du 30 mars 2018

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

008-240800912-20180330-2018-05COMITE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018

ANNEXE

<b>SSE BUDGET SPANC</b>	
<b><u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2017</u></b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	493 337,02 €
Dotation aux amortissement	2 609,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>495 946,58 €</b>
RECETTES	634 830,52 €
Resultat de clôture exercice 2016	241 217,97 €
<b>TOTAL</b>	<b>876 048,49 €</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>380 101,91 €</b>
<b>DEFICIT</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>222 002,64 €</b>
Déficit clôture exercice 2016	212 111,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>434 114,46 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>429 884,38 €</b>
Excedent clôture exercice 2016	- €
Excédent de fonction. Capitalisé	- €
Opération d'ordre : dotation aux amortissements	2 609,56 €
<b>TOTAL</b>	<b>432 493,94 €</b>
<b>EXCEDENT</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>1 620,52 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	575 400,00 €
Restes à réaliser en recettes	600 000,00 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>403 081,39 €</b>
<b><u>AFFECTATION DU RESULTAT</u></b>	
<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>380 101,91 €</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A CAPITALISER</b>	<b>- €</b>
<b><u>POUR INFORMATION</u></b>	
<b>EXCEDENT/DEFICIT D'INVESTISSEMENT AVEC RAR</b>	<b>22 979,48 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240800912-20180330-2018-05COMPTA DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018